



La Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

Le Ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse

Paris, le 07 AVR. 2020

Monsieur l'Inspecteur général,

La rénovation de la formation initiale des professeurs a été engagée par la loi « Pour une Ecole de la Confiance » du 26 juillet 2019 et par les dispositions réglementaires qui ont été prises à la suite de sa promulgation. Le renforcement de la formation initiale des professeurs ainsi que des conseillers principaux d'éducation est un enjeu majeur pour l'éducation nationale dans les années à venir. En effet, une école qui fait réussir tous ses élèves est une école qui investit dans la formation des professeurs et des personnels d'éducation.

Dans ce cadre, nous souhaitons vous confier, à compter du 1^{er} mars 2020, et pour une durée de deux ans, une mission de conseil opérationnel et d'évaluation des politiques académiques auprès des recteurs qui ont la responsabilité de mettre en place les nouveaux INSPE (instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation). Vous serez donc amené à travailler directement auprès des recteurs d'académie, avec l'appui des directions générales concernées (DGESCO, DGRH, DGESIP), et en lien avec le comité de suivi de la réforme des INSPE.

Vous veillerez tout particulièrement à évaluer la richesse des viviers des candidats à la direction des INSPE. En vue de la rentrée 2020, vous veillerez à ce que 1/3 du temps de formation en INSPE soit assuré par des professeurs ayant par ailleurs une classe en responsabilité et dans le niveau auquel se destinent les étudiants. Dans la perspective de l'accréditation des INSPE qui interviendra à partir de 2021, il vous revient d'accompagner les recteurs dans la vérification de la conformité des maquettes pédagogiques. En outre, la mise en place de l'alternance pour les étudiants qui entreront en deuxième année de master MEEF en 2021 appellera de votre part conseils aux recteurs d'académie.

Pour vous faire une juste idée des modalités de la mise en place de la transformation de la formation initiale, vous aurez également à cœur de prendre tous les contacts nécessaires, notamment avec les universités concernées et les INSPE.

Monsieur Mark SHERRINGHAM
Inspecteur Général
Inspection générale de l'Education, du Sport et de la Recherche
Carré SUFFREN
31-35, rue de la Fédération
75015 PARIS

.../...

Nous vous demandons également de conduire le travail de définition et de conception de classes préparatoires au professorat des écoles (CPPE), en lien avec la DGESCO, la DGESIP, l'IGÉSR et les corps d'inspection territoriaux, et d'en organiser, sous l'autorité des recteurs concernés et en vous appuyant sur les ressources académiques disponibles, la mise en place, dès la rentrée de septembre 2020, dans trois ou quatre académies pilotes. L'objectif étant d'ouvrir au moins une CPPE par académie à la rentrée 2021.

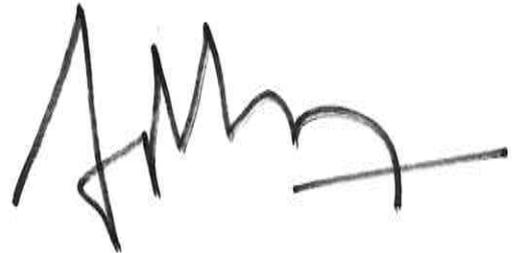
Pour le bon accomplissement de votre mission, vous pourrez compter, en tant que de besoin, sur le soutien des directions générales concernées, de l'IGÉSR et la pleine coopération des recteurs et des services académiques.

Tout au long de votre mission, nous souhaitons que vous puissiez adresser, à nos cabinets et à nous-mêmes des points d'étape réguliers sur la mise en œuvre académique de la réforme de la formation des enseignants et des personnels d'éducation.

Nous vous prions de croire, Monsieur l'Inspecteur général, à l'assurance de toute notre considération et à l'expression de notre confiance.



Frédérique VIDAL



Jean-Michel BLANQUER